

NORMES

NORMES

- **NORMES EN VIGUEUR
NF EN 13241 + A2**

Les points importants 75

Certificats de conformité 81



LES POINTS IMPORTANTS

La date _____

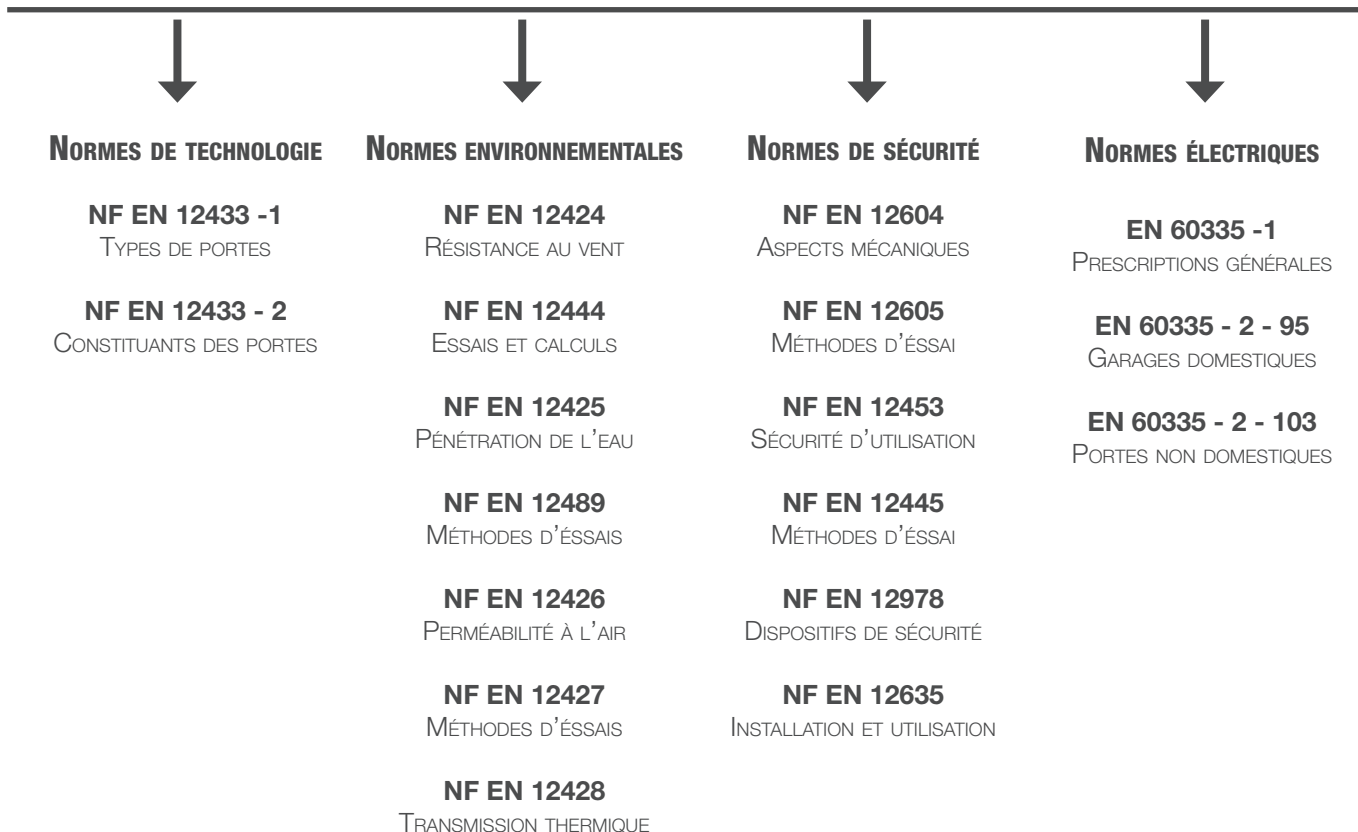
Le 2 Mai 2005, arrêt de la norme NFP 25362 et application de la norme européenne NF EN 13241-1, modifiée en 2011 en NF EN 13241-1 + A1, puis en 2016 en NF EN 13241 + A2.

Pourquoi la NF EN 13241 + A2 ? _____

La NF EN 13241 + A2 a permis d'harmoniser les réglementations nationales pour faciliter, entre autre, la libre circulation des biens et des marchandises et de garantir également la sécurité des équipements.

La NF EN 13241 + A2 gère _____

NF EN 13241 + A2 NORME DE PRODUIT





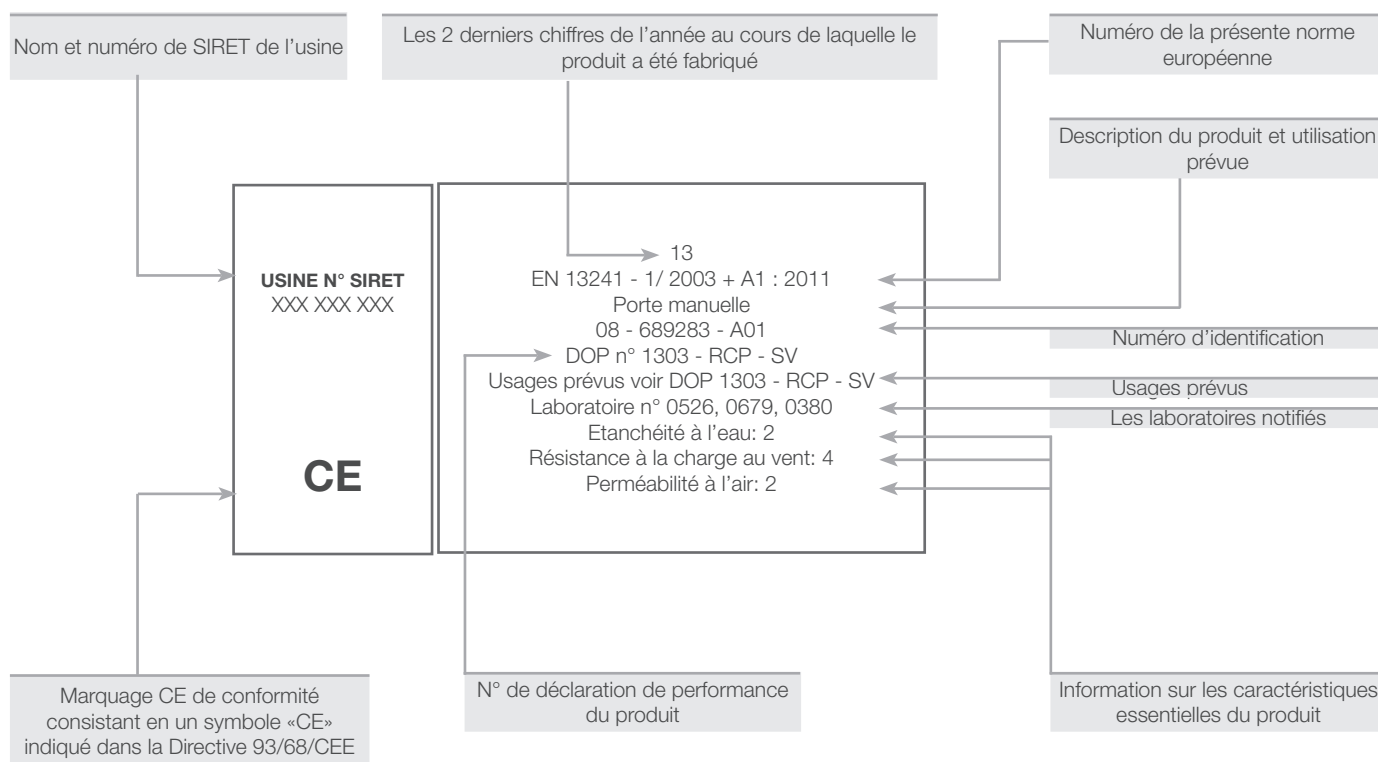
Le marquage CE

- **Le marquage CE est la mise en conformité du fabricant à la NF EN 13241 + A2 :**
 - Analyse des risques effectuée par le fabricant.
 - Maîtrise de la production en usine
 - Essai initial de type par un organisme notifié (Cetim, FCBA, CSTB).
 - Essai réalisé par le fournisseur.
- **Le fabricant doit fournir :**
 - Notice de pose et de dépose.
 - Manuel d'utilisation.
 - Livret d'entretien.
 - La déclaration de conformité.
 - Les déclarations de performances (DOP)
- **Le fabricant doit apposer l'étiquette CE qui engage sa responsabilité sur le produit.**



L'installateur doit remettre le manuel d'utilisation et le livret d'entretien au client final qui est alors considéré comme utilisateur formé.

L'étiquette CE



Les caractéristiques contrôlées par les organismes

- Efforts de fonctionnement
- Sécurité à l'ouverture
- Résistance au vent
- Dégagement de substances dangereuses
- Perméabilité à l'air
- Etanchéité à l'eau

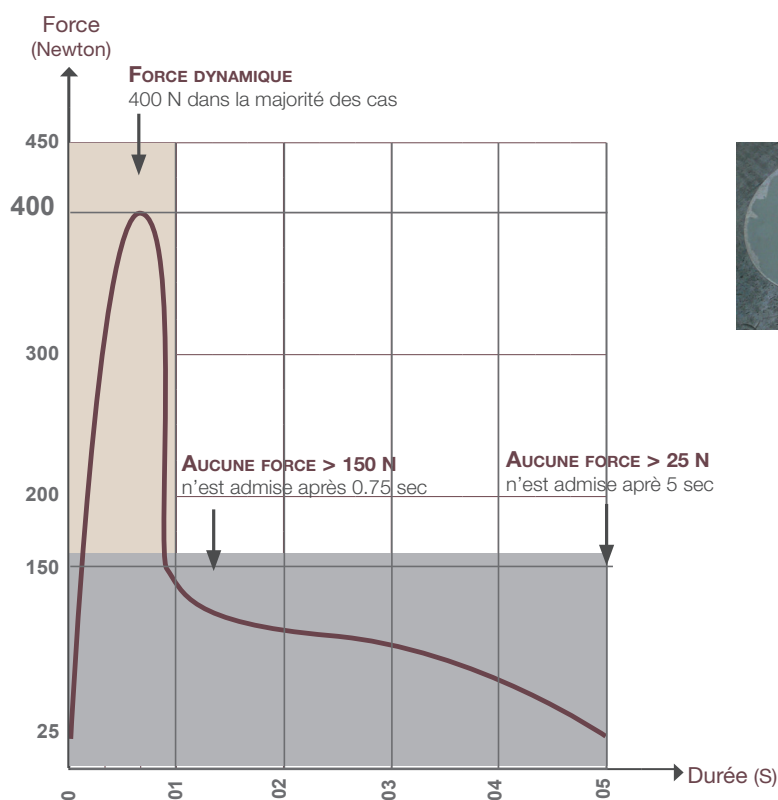
Rappel des modes de fonctionnement

- Fonctionnement manuel
- Fonctionnement motorisé

EN FONCTION DU SYSTÈME DE COMMANDE



Limitation des forces



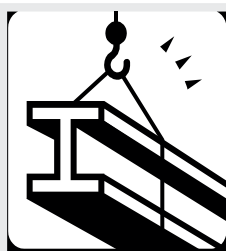
Appareil dynamométrique*

* Appareil permettant de mesurer les forces dynamiques et statiques et leur durée lors de la fermeture des portes et portails automatiques.



- Pour respecter les valeurs décrites dans le diagramme, il faut utiliser soit :
- Une barre palpeuse (Grilles / Rideaux / Sectio Indus avec moteur Indus)
 - Le concept OP'DRIVE 3.0 (Sectio Indus)
 - Les moteurs TD 500, 650... (Sectio Villa)
 - Les moteurs Axovia (Portails)

Anti-soulèvement



Une fermeture à effacement vertical ne doit pas pouvoir soulever une charge de **plus de 20 kg**.



Choix d'1 jeu de cellules ou d'1 barre palpeuse au linteau ou l'utilisation d'OP'DRIVE 3.0, TD 500... (moteurs équipés d'un limiteur de couple)

Dans le cas contraire, le corps soulevé doit être détecté par **un dispositif de protection sensible** pour éviter qu'il entre en contact avec le linteau ou une autre partie fixe.



Nota: Protection impérative pour 1 grille Dentel par exemple.

La détection doit être positionnée à moins de **2500 mm** du sol

Protection contre la chute du tablier

Les tabliers des portes à déplacement vertical doivent **être protégés contre la chute ou contre les mouvements de déséquilibre incontrôlés** en cas de défaillance d'un composant du système de suspension y compris l'engrenage d'entraînement.



Le tablier doit s'immobiliser dans une course de **300 mm maximum**.



L'exigence, ci-dessus, peut être ignorée si l'effort statique maximal de déséquilibre s'exerçant au niveau du bord primaire de la fermeture **ne dépasse pas 200N**.



Les équipements de sécurité

| | | PRESSION MAINTENUE | IMPULSION | | AUTOMATIQUE |
|-------------------------|--|-------------------------|---|---|---|
| | | | EN VUE DE LA PORTE | HORS VUE DE LA PORTE | |
| UTILISATEURS FORMÉS | TYPE 1 HORS ZONE PUBLIQUE | Boîte à boutons | Limitation d'effort * (Barre palpeuse ou similaire) | | Limitation d'effort * (Barre palpeuse ou similaire) ET Détection de présence (Cellules) |
| | TYPE 2 EN ZONE PUBLIQUE | Boîte à clé obligatoire | Limitation d'effort * (Barre palpeuse ou similaire) | Limitation d'effort * (Barre palpeuse ou similaire) ET Détection de présence (Cellules) | |
| UTILISATEURS NON FORMÉS | TYPE 3 TOUTES PERSONNES TOUTS EMPLACEMENTS | Impossible | Limitation d'effort * (Barre palpeuse ou similaire) ET Détection de présence (Cellules) | | |

* Une barrière immatérielle remplace la limitation des efforts et la détection de présence.

La maintenance



La maintenance doit être effectuée régulièrement par un professionnel.



La fréquence de la maintenance doit s'effectuer en fonction des spécifications du fabricant.



Si l'ensemble a été homologué selon la norme **NF EN 13241 + A2**, tout changement d'un ou plusieurs composants s'effectue sous la seule responsabilité de celui qui l'effectue (Il peut demander l'accord du fabricant initial).



Remplacement de composants sous la NF EN 13241 + A2 :
Lorsque des composants différents et/ou supplémentaires sont incorporés et sont susceptibles d'influer sur les caractéristiques de la porte, la conformité initiale de la porte n'est plus valable.



Le professionnel qui procède aux visites d'entretien engage **sa responsabilité**. Il doit s'assurer :

- Du bon fonctionnement électromécanique.
- De l'état général de la porte.
- De l'efficacité des dispositifs de sécurité.



Remplacement de composants de fermeture couverte par la norme NF 25362 :
La norme NF EN 13241 + A2 n'est pas rétroactive. Le remplacement à l'identique de certains composants reste sous le couvert de la norme Française et n'entraîne pas la mise en conformité à la norme Européenne.



Déclaration des performances

N°1305-RPC-SI

Nous, soussignés, FTFM LA TOULOUSAINE, sise à Escalquens (31676 Labège Cedex), déclarons que les produits cités ci-dessous sont conformes à l'annexe ZA de la norme NF EN 13241 + A2. Portes et portails industriels, commerciaux et de garage. (Produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée).

L'utilisation principale prévue est de donner un accès sûr à des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans des locaux industriels commerciaux, publics ou résidentiels.

- Les produits concernés : Le CETIM n°0526, FCBA (CTBA) n°0380, CSTB n°0679 ont réalisés les essais exigés par la norme selon le système 3.
- Rapports d'essai n°BV13-1045 délivré par CSTB (Sectio Indus 3000x3400 mm).
- Rapports d'essai n°05/CTBA-IBC/PHY/3148/3 délivré par CTBA (Sectio Indus 5000x3000 mm).
- Rapports d'essai n°05/CTBA-IBC/PHY/3148/4 délivré par CTBA (Sectio Indus 3500x3000 mm).
- Rapports d'essai n°781395/150080 partiel 8 délivré par CETIM (Sectio Indus 5800x5000 mm).

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques |
|---|--------------|--|
| Étanchéité à l'eau | 2 | |
| Dégagement de substances dangereuses | Réussite | Conforme au § 4.2.9 de la norme NF EN 13241 + A2 |
| Résistance à la charge due au vent | De 2 à 4 | Classe 4 : 3500x3000 avec hublots |
| Résistance thermique (le cas échéant) | | 1,41W/m².K : 3500x3000 sans hublot 1,58W/m².K : 3500x3000, 3 hublots Indus 1,37W/m².K : 5000x3000 sans hublot 1,53W/m².K : 5000x3000, 4 hublots Indus |
| Perméabilité à l'air | 2 | |
| Ouverture en toute sécurité | Réussite | Conforme au § 4.3.3 de la norme NF EN 13241 + A2 |
| Définition de la géométrie des composants du verre | NPD | |
| Résistance mécanique et stabilité | Réussite | Conforme au § 4.2.3 de la norme NF EN 13241 + A2 |
| Efforts de fonctionnement (pour les portes motorisées) | Réussite | Conforme au § 4.3.3 de la norme NF EN 13241 + A2 |
| Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation | NPD | |

Le 30 Mai 2018

Pascal SOLA
Chef produits





DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous, soussignés, FTFM LA TOULOUSAIN, sise à Escalquens (31676 Labège Cedex), déclarons que le produit désigné ci-après satisfait les prescriptions de la norme harmonisée NF EN 13241 + A2, pour des produits livrés en fourniture seule.

En conséquence, nous déclarons la conformité du produit mentionné ci-dessous aux dispositions des directives européennes suivantes :

- 305/2011/CE : directive Produits de Construction (portes manuelles et motorisées)
- 2006/42/CE : directive Machines (portes motorisées)
- 2014/35/UE : directive Basse Tension (portes motorisées)
- 2014/30/UE : directive Compatibilité Électromagnétique (portes motorisées)

Niveaux de performances du produit :

- Étanchéité à l'eau Classe : 2 (si porte vitrée ou portillon : PND*)
- Résistance à la charge due au vent Classe : 1 à 5 selon les caractéristiques de la porte
- Transmission thermique Classe : PND*
- Perméabilité à l'air Classe : 2 (si portillon : PND*)
- Durabilité de l'étanchéité à l'eau,
de la résistance thermique et de la
perméabilité à l'air Classe : PND*
- (*) PND : Performance non déterminée

| DESCRIPTION DU PRODUIT | |
|------------------------|--|
| Lieu de fabrication | 31750 ESCALQUENS - FRANCE |
| Modèle | Portes Sectionnelles Industrie. |
| Classe d'utilisation | Portes industrielles, commerciales et de garage manuelles ou motorisées. |
| Organismes notifiés | CETIM - 7, rue de la presse - 42952 ST-ÉTIENNE CTBA - Allée de Boutaut - 33028 BORDEAUX |

Escalquens, le 30 Mai 2018

Mr Pascal SOLA
Responsable Produits

